



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 29 juillet 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux – Référént tri

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 juillet à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Baptiste SIMONI, Jean ZUCCARELLI

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Emma MUSSIER à Michel ROSSI
Leslie PELLEGRINI à Gérard ROMITI
Pierre SAVELLI à Louis POZZO DI BORGO
Ivana POLISINI à Emmanuelle de GENTILI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTI, Jean-Martin MONDOLONI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Carulina COLOMBANI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Louis MILANI, Thérèse LORENZI, Hélène SALGE, Linda PIPERI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux – Référent tri

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que la Collectivité envisage de pérenniser les besoins liés aux fonctions de tri, afin d'assurer la continuité du service public et de stabiliser les compétences déjà présentes ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De créer un emploi permanent ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00445	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	PT-00364	Référent tri

PRÉCISE

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux le poste pourra être pourvu par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

POZZO DI BORGO
LOUIS POZZO DI BORGO